

La gestion de la suspension du contrat de travail

 8 h  176,00 €

Public

Formation destinée aux directeurs, personnel d'encadrement et infirmiers chefs

Objectifs

Analyser le cadre légal de la suspension de contrat, les démarches à effectuer par l'employeur et l'indemnisation des ces différentes périodes:

- la maladie et l'accident privé
- l'accident de travail
- la maternité
- l'interruption de carrière et les congés thématiques (congé parental, soins palliatifs, soins grands malades)
- les vacances annuelles

Informations pratiques

› **Droit d'inscription**

176,00 €

 Cette formation est agréée "chèques formation".

› **Horaires**

 Liège

› Le 31 décembre 2023
Journée

 Villers-Le-Bouillet

› **Certificat - Attestation**

Attestation de participation

› **Aides sectorielles à la formation**

Aides sectorielles à la formation (obligatoire) : texte long

› **Reconnaissance**

Agréé comme journée de formation permanente pour Directeurs de Maisons de Repos par l'AVIQ de la Région wallonne, Département des Ainés et de la Famille.

Agréé par la COCOM.

La gestion de la suspension du contrat de travail - Sur demande, dès qu'un groupe peut être constitué, Liège

Renseignements

04/229.84.20

€ 176,00 € ou 7 Chèques-Formation

Dates de formation

Sur demande, dès qu'un groupe peut être constitué

Liège, Sainte Beuve

Boulevard Sainte-Beuve, 1
4000 Liège
Belgique

Inscription-Sainte-Beuve@centreifapme.be

04/229.84.20

La gestion de la suspension du contrat de travail - Sur demande, dès qu'un groupe peut être constitué, Villers-Le-Bouillet

Organisation

LUTEN Géraldine 085/27.13.44 ou fc-vb@centreifapme.be

€ 176,00 € ou 7 Chèques-Formation

Dates de formation

Sur demande, dès qu'un groupe peut être constitué

Site de Villers-Le-Bouillet

Waremme 101
4530 Villers Le Bouillet
Belgique

Inscription-Villers@centreifapme.be

[085/27.14.10](tel:085/27.14.10)